



N° APPT	TYPE	NIVEAU
A203	T4	R+2

SURFACE HABITABLE	
Séjour / Cuisine	28,12 m <sup>2</sup>
Suite parentale	16,57 m <sup>2</sup>
Chambre 2	11,03 m <sup>2</sup>
Chambre 3	10,00 m <sup>2</sup>
Dgt	5,07 m <sup>2</sup>
Entrée	3,21 m <sup>2</sup>
SDE	2,49 m <sup>2</sup>
WC	1,83 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL SURFACE HABITABLE</b>	<b>78,32 m<sup>2</sup></b>

NOTA : La surface des placards est incluse dans celle des pièces attenantes

SURFACE ANNEXE	
Terrasse	24,87 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL SURFACE ANNEXE</b>	<b>24,87 m<sup>2</sup></b>

**PLAN DE VENTE**

Indice 09      14 novembre 2019

REF : Réfrigérateur  
 C : Cuisson  
 LL : Lave Linge  
 LV : Lave Vaisselle  
 SS : Sèche Serviette  
 VR : Volet Roulant  
 CO : Volet Couissant  
 F : Partie Fixe

Gaine technique  
 Radiateur (numéro selon puissance)  
 Chaudière  
 Placard  
 Séparatif Opaque  
 Volet Roulant  
 Sèche-Serviette  
 Tri  
 Caillebotis

**SEUILS :**  
 INT △ EXT      INT ○ EXT

LEGENDE					
	Prise 2P+T 10/16A (H=0.25m / H=1.10m)		Hublot logement		Prise TV / R / SAT (H=0.25m)
	Prise 2P+T 10/16A IP55 (H=0.25m)		Douille DCL (plafond / applique) Cuisine et salle de bains H=1.80m		Alimentation 32A (H=0.25m) sur sortie de câble
	Prise 2P+T 20A spécialisée (H=0.4m)		Interrupteur simple allumage (H=1.10m) IP- / IP55		Alimentation Hotte (H=1.80m) sur sortie de câble
	Prise RJ45 (H=0.25m / H=1.10m)		Interrupteur double allumage (H=1.10m)		Alimentation Chaudière (H=1.00m) sur sortie de câble
	Interrupteur simple allumage lumineux (H=1.10m)		Interrupteur va et vient (H=1.10m)		Interrupteur simple allumage IP55 (H=1.10m)
	Alimentation Volet roulant (H=2.10m) sur sortie de câble		Poste vidéophone (H=1.20m)		Tableau électrique (H=0.90m<1.80m)
	Bouton poussoir (H=1.10m)		Interrupteur volet roulant (H=1.10m)		Rayonnant sèche serviette y compris alimentation électrique
	Détecteur Avertisseur Autonome de fumée		Interrupteur simple allumage sonnerie (H=1.10m) -- / IP55		Interrupteur simple allumage sonnerie (H=1.10m) -- / IP55

NOTA : Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan, en fonction des contraintes techniques rencontrées lors de la réalisation. Les cotes et les surfaces sont données sous réserve des impératifs d'ordre technique, administratif ou de tolérances d'exécution. Les canalisations, barbacanes, descentes EP, retombées, soffites, faux-plafonds, poutres, trappes de visite sur les gaines techniques ainsi que l'emplacement des équipements sont figurés à titre indicatif. La hauteur des soffites, faux-plafonds ou poutres est de 2 mètres minimum. Le mobilier meublant n'est pas compris dans le prix de vente.

